MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 34

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260312-D202634-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
06/03/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 18
Votants	……. 20

Objet :

FINANCES BUDGETS

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Dominique HEMERY - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Maryse ROYER - Joël CRUBLET – Christine CHÉRAUD - Hervé BÉRARD - Marine GOYON - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Jean-Marc CARREAU et Philippe THOMAZO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Jean-François HÉLIN ayant donné procuration à M. Patrick FONTAINE
Mme Marie-Christine PRAUD ayant donné procuration à Mme M-L PONDARD
Messieurs Didier LE STUNFF et Jacques FRANÇOIS

SECRETAIRE : Madame Marine GOYON

2026. 34 / Compte financier unique 2025 – budget annexe du Lotissement des Genêts

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 - budget annexe du Lotissement des Genêts de Bains-sur-Oust;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260312-D202634-DE

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Madame Marie-Laure PONDARD, Adjointe, pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU résumé comme suit par la présidente de séance :

	MONTANT
RECETTES D'EXPLOITATION	**117 405,44 €**
DÉPENSES D' EXPLOITATION	**117 405,44 €**
Excédent de l'année 2025	
Déficit de l'année 2025	
REPORT ANNEE 2024	
Excédent de l'année 2024	
Déficit de l'année 2024	**-0,26 €**
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE	**-0,26 €**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**117 405,44 €**
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	**117 405,44 €**
Excédent de l'année 2025	
Déficit de l'année 2025	
REPORT ANNEE 2024	
Excédent d'investissement 2024	
Déficit d'investissement 2024	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'ANNÉE	**0,00 €**
RESTES A RÉALISER	
Recettes	**0,00 €**
Dépenses	**0,00 €**
SOLDE DES RESTES A RÉALISER	**0,00 €**
EXCEDENT de FINANCEMENT	**0,00 €**
AFFECTATION DU RÉSULTAT	**-0,26 €**
Réserves complémentaires < -0,26 €	**0,00 €**
002 Report de fonctionnement	**-0,26 €**
001 Report d'investissement	
001 Report excédentaire	**0,00 €**

Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (18 « POUR » et 2 « CONTRE » Messieurs Jean-Marc CARREAU et Philippe THOMAZO), Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 budget annexe du LOTISSEMENT DES GENÊTS de Bains-sur-Oust ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Madame Marie-Laure PONDARD,
Adjointe en charge des finances